

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-AGAPIT LE 8 MARS 2017 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

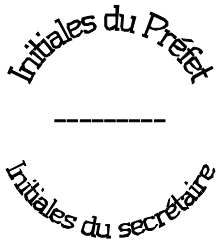
Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Maurice Sénécal
Annie Thériault
Sylvie Fortin Graham
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Claude Fortin
Mario Grenier
Renald Grondin

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 1 -



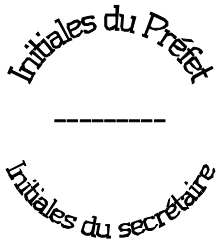
PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec Mme Isabelle Rabouin- Entreprendre ici Lotbinière;**
4. **Rencontre avec Mesdames Marie-Ève Lacasse et Karine Thomassin- Communication régionale;**
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 3 février 2017;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 février 2017;
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 23 février 2017;
8. Affaires courantes;
 - a) FDT volet Pacte rural 2015-2016 et 2016-2017 – Suivi et analyse de projets;
 - b) Engagement de fonds pour la journée citoyenne 2014 (PR3-23) ;
 - c) Pacte rural 3 – Reddition de comptes;
 - d) Campus collégial – Loyer 2017-2018;
 - e) Appel de projets – Québec Branché;
 - f) Suivi rencontre du 8 mars 2017- FARR;
 - g) Appel de projets – Mobilité-diversité;
 - h) PADF – Adoption des plans d'action 2017-2018;
 - i) Appropriation de surplus - Projets Seigneurie;
 - j) Projet d'entente sectorielle – PRECA;
 - k) Mobilité de bureau – Service d'évaluation;
 - l) Mise à jour du câblage téléphonique;
 - m) Service de vidanges des installations septiques - Surplus réservé - Calendrier préliminaire - Renouvellement contrat OBV;
 - n) Contrat de collecte des résidus verts;
 - o) Suivi Valéro;
 - p) Suivi – Communiqué Questerre;
 - q) Rapport des comités;
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
10. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité;
 - b) Conformité préliminaire – Malterie;
 - c) Projet de règlement 272-2016;
 - d) Comité aviseur PDZA;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

11. Correspondance, présentation du résumé;
12. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
13. Affaires nouvelles;
 - a) Subvention au Fonds Chantier Canada-Québec – Parc linéaire;
 - b) Radiation prêt – Ressourcerie de Lotbinière;
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
15. Levée de l'assemblée.

084-03-2017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME ISABELLE RABOUIN- ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE

Madame Rabouin présente le bilan des activités 2016 d'Entreprendre Ici Lotbinière ainsi que son plan d'action 2017. Madame Rabouin profite également de l'occasion pour rappeler l'offre de services du CLD de Lotbinière.

RENCONTRE

AVEC MESDAMES MARIE-ÈVE LACASSE ET KARINE THOMASSIN- COMMUNICATION RÉGIONALE

Accompagnées de Monsieur Simon Allard et de Madame Amélie Dugal de la firme 32MARS, Mesdames Lacasse et Thomassin présentent la stratégie de promotion de la campagne publicitaire proposant une nouvelle signature, un thème commun pour la campagne régionale 2017-2018. Les adultes, de 25 à 45 ans, constituent le public cible primaire. Conséquemment, c'est une campagne de placement web qui s'avère la plus pertinente pour rejoindre ce public cible.

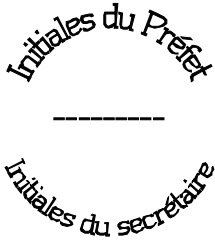
085-03-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 3 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion de la MRC de Lotbinière du 3 février 2017.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 3 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

086-03-2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 8 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 février 2017.

087-03-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 23 février 2017.

088-03-2017

FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016- PR4-28 ET 2016-2017- PR5-10 : RÉNOVATION DU QUAI DE L'ÎLE - MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 11 804,03 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre, 5 804,03 \$ provenant de l'enveloppe 2015-2016 et 6 000 \$ provenant de l'enveloppe 2016-2017. Le projet consiste à rénover les infrastructures existantes du quai, la plage et le bloc sanitaire; améliorer l'accès au fleuve et la sécurité des lieux.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 11 804,03 \$, réparti selon un montant de 5 804,03 \$ provenant de l'enveloppe 2015-2016 et 6 000 \$ provenant de l'enveloppe 2016-2017 du FDT volet Pacte rural à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Bernard Fotier et résolu d'accepter le projet et de verser la somme de 5 804,03 \$ de son enveloppe du FDT volet pacte rural 2015-2016 (PR4-28) et 6 000,00 \$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2016-2017 (PR5-10) à même l'enveloppe du secteur local pour le projet Rénovation du quai de l'île - Municipalité de Leclercville.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 4 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

089-03-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

FDT VOLET PACTE RURAL 2016-2017- PR5-11 : ENSEIGNE DE BIENVENUE - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet , laquelle stipule :

Une demande financière de 6 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre pour le FDT volet Pacte rural 2016-2017. Le projet consiste à doter la municipalité d'une enseigne de bienvenue à l'entrée sud du village.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000 \$ provenant de l'enveloppe 2016-2017 du FDT volet Pacte rural à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en un seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'accepter le projet et de verser la somme de 6 000,00 \$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2016-2017 (PR5-11) à même l'enveloppe du secteur local pour le projet Enseigne de bienvenue - Municipalité de Sainte-Croix.

090-03-2017

ENGAGEMENT DE FONDS POUR LA JOURNÉE CITOYENNE 2014 (PR3-23)

Considérant la tenue d'une journée citoyenne le 5 novembre 2014 au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit, journée organisée par la MRC de Lotbinière;

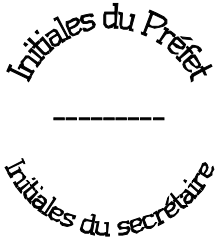
Considérant la demande au Pacte rural 3 pour la publication d'une annonce dans le journal Le Rassembleur afin d'inviter les citoyens à participer à la Journée citoyenne 2014;

Considérant qu'une reddition de compte du Pacte rural 3 doit être réalisée avant le 31 mars 2017 dans le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) en ce qui concerne les sommes allouées dans le Pacte rural 3;

Considérant qu'une date d'acceptation de l'engagement du Conseil des maires doit être inscrite dans le PGAMR;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que le montant engagé de 882,04 \$ pour le projet PR3-23 (Journée citoyenne 2014) n'avait pas été entériné par le Conseil des maires en 2014;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'engager une somme de 882,04 \$ au projet PR3-23 – Journée citoyenne 2014 dans le Pacte rural 3 (2014-2015).

091-03-2017

TABLEAU FINAL ET RAPPORT TERMINAL DU PACTE RURAL III

Attendu que les derniers déboursés de l'enveloppe du pacte rural III ont été faits cette semaine et que les tableaux de suivis finaux ont été déposés;

Attendu que le rapport terminal reprendra les informations issues de ces tableaux en tout point;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'approuver les tableaux tels que déposés et d'autoriser le directeur général à déposer le rapport terminal du pacte rural III aux fins de reddition de compte.

092-03-2017

PROGRAMME MOBILITÉ DIVERSITÉ - APPEL DE PROPOSITION 2017-2019

Attendu que le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a lancé un appel de projets 2017-2019, destiné aux municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre du programme Mobilité-Diversité;

Attendu que l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes se retrouvent dans l'enjeu 2, de la Planification stratégique 2014-2018;

Attendu que le milieu est déjà mobilisé autour d'une stratégie de recrutement et d'accueil de nouvelles populations dans la MRC du Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière;

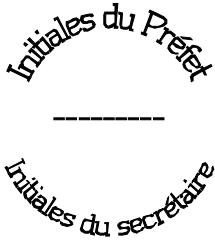
Attendu que la MRC Lotbinière est engagée financièrement dans la stratégie de recrutement et d'accueil de nouvelle population;

Attendu que la MRC Lotbinière reconnaît le Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière comme organisme responsable des dossiers de l'immigration;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de déposer une demande de financement au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre de l'appel de projets 2017-2019, au programme Diversité-Mobilité et d'autoriser le directeur général à signer le dépôt de projet et tous documents relatifs à ce dossier.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

093-03-2017

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2017-2018 – PADF

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le Plan d'action 2017-2018 a été déposé au conseil des maires de la MRC de Lotbinière le 8 mars 2017;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu que la MRC de Lotbinière adopte le Plan d'action 2017-2018 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

094-03-2017

REVENUS REPORTÉS SUBVENTION POUR LES RESSOURCES NATURELLES

Attendu que depuis 2002, le Ministère des Affaires municipales du Québec octroie à la MRC de Lotbinière une subvention de 22 000 \$ dans le cadre de leur nouveau pacte fiscal;

Attendu qu'en novembre 2015, suite à une réévaluation du volet 2, on nous annonçait un total à recevoir de 98 028 \$;

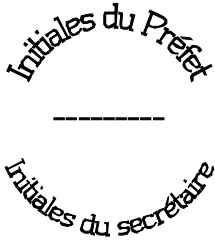
Attendu que les maires des municipalités de Leclercville, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Saint-Janvier-de-Joly ont mandaté la MRC de Lotbinière pour réaliser différents projets en lien avec la mise en place et le maintien d'infrastructures récréotouristiques (sentier de la rivière du Chêne - Secteur des trois fourches) dans la Seigneurie Joly;

Attendu les travaux réalisés en 2016, pour le changement de ponceaux et la réparation du chemin # 1, totalisant 33 808 \$;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de conserver les suppléments octroyés du MAMOT, en 2016 et dans le futur, pour des projets à réaliser sur la Seigneurie Joly et d'y puiser la contribution de la MRC pour les 2 projets réalisés en 2016 pour une somme de 7 153 \$.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

095-03-2017

PROJET D'ENTENTE SECTORIELLE - PRECA

Attendu que les Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRECA) travaillent à la mise en oeuvre d'actions favorisant la persévérance scolaire et la promotion des carrières scientifiques et technologiques dans notre région administrative;

Attendu que ces actions entrent directement en lien avec nos priorités régionales;

Attendu que les MRC sont des partenaires importants, car leurs élus sont les acteurs principaux qui permettent d'assurer la mobilisation et la concertation en persévérance scolaire sur leur territoire respectif;

Attendu qu'un montant de 50 000 \$ annuellement pour une période de 5 ans est demandé comme contribution municipale à la Chaudière-Appalaches, incluant un montant de 3 942,24 \$ annuellement pour la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'appuyer la démarche des Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches et accepte d'être partenaire financier en leur octroyant un montant de 3 942,24 \$ annuellement pour une période de 5 ans, le tout conditionnel à l'autorisation de puiser ce montant à même l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui sera disponible pour les régions sous peu.

096-03-2017

COÛT DU CÂBLAGE ET DU RÉSEAUTAGE POUR LA TÉLÉPHONIE IP

Attendu que le choix de la firme fournissant la téléphonie IP pour le CLD et la MRC a été approuvé par la résolution # 057-02-2017;

Attendu que ce système téléphonique doit fonctionner sur le réseau filaire et non sur le « WiFi »;

Attendu que le câblage informatique n'avait jamais été fait dans le département du service d'ingénierie, suite au déménagement du CLD;

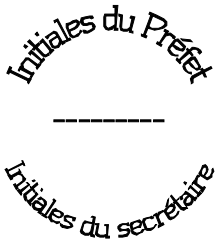
Attendu que nous avons reçu une soumission de Câblocom Québec, pour le câblage à faire ainsi que pour le déménagement du cabinet serveur nécessaire en vue du réaménagement prévu au département d'évaluation, pour la somme de 3,727 \$ avant les taxes;

Attendu que nous devons acquérir un commutateur POE (power over ethernet) de 48 ports pouvant alimenter en électricité les téléphones IP;

Attendu que PG Solution offre ses services pour la portion réseautage du nouveau commutateur avec tous les postes informatiques à la MRC pour la somme estimée à 2 774 \$ avant les taxes;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que PG Solution offre aussi de régler notre problématique de communication à distance avec la création d'un serveur virtuel pour la connexion VPN sécurisée pour un total de 2 065 \$ plus taxes;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de mandater les deux entreprises nommées plus haut pour effectuer les travaux nécessaires au fonctionnement des équipements de téléphonie IP et à l'amélioration de la communication à distance.

097-03-2017

SURPLUS RÉSERVÉ POUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Attendu que le comité de gestion recommande, avec la résolution # 088-11-2016-ENF, de réserver au département de gestion des boues de fosses septiques, les surplus réalisés par leurs opérations;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de créer un surplus réservé au service de vidange des installations septiques.

098-03-2017

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DU SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC L'OBV DU CHÊNE

Attendu que les modalités de renouvellement du contrat de gestion du service de vidange des installations septiques avec l'OBV du Chêne prévoient une augmentation annuelle selon l'IPC du mois d'octobre;

Attendu que l'IPC d'octobre 2016 est de 0,1 %;

Attendu que les services rendus en 2016 par l'OBV du Chêne ont surpassé les attentes de la MRC;

Attendu que le budget 2017 du service de vidange des installations septiques prévoyait une augmentation de 2 % du contrat de service avec l'OBV du Chêne;

Attendu que l'OBV du Chêne a augmenté de 2 % sa grille salariale en 2017;

Attendu la recommandation du comité de gestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu de renouveler le contrat de gestion du service de vidange des installations septiques avec l'OBV du Chêne pour l'année 2017 et d'appliquer une augmentation de 2 % au montant du contrat 2016.

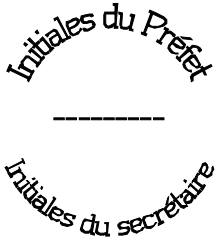
099-03-2017

CONTRAT POUR LA COLLECTE 2017 DES RÉSIDUS VERTS

Attendu que, dans sa lettre du 25 juillet 2012, la Direction principale des lois sur les taxes et l'administration fiscale et des affaires autochtones désignait à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beauvillage (RIGMRB) le statut de municipalité;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC, selon l'article 938 du Code municipal, n'a pas à demander de soumissions à l'égard d'un contrat :

« 2° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu, soit avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ou, lorsque le contrat a pour objet la fourniture de services professionnels visés à l'article 938.0.2, dans le territoire du Québec »

Attendu que la RIGMB propose de renouveler son contrat de collecte des résidus verts au même prix que l'année 2016, soit 55 000 \$;

Attendu les recommandations du comité de cogestion (résolution #008-02-2017-ENF);

Attendu que le coût de traitement des résidus verts demeure à 58,30 \$ la tonne;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'octroyer le contrat de collecte des résidus verts 2017 à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beauvillage pour un montant approximatif de 55 000 \$.

100-03-2017

ÉNERGIE VALERO INC.

Attendu que lors de la conférence préparatoire tenue le 12 décembre 2016 à Drummondville il a été proposé par le Tribunal administratif du Québec de réduire le nombre d'intervenants au dossier pour faciliter les négociations;

Attendu qu'il a été convenu lors de cette même rencontre qu'il y aurait une cause commune et que Me Claude Jean, avocat de la MRC de Lotbinière, M. Richard Chabot, compagnie Evimbec inc., ainsi que M. Jacques Laroche, évaluateur de la ville de Lévis, seraient nommés pour représenter les 32 municipalités touchées;

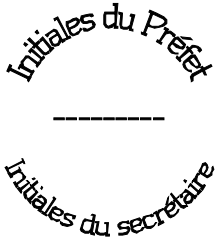
Attendu que les frais de ces représentants seraient partagés entre les 32 municipalités au prorata du nombre de kilomètres de pipeline de chaque municipalité;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Me Claude Jean, M. Richard Chabot et M. Jacques Laroche représentants de la MRC de Lotbinière dans le dossier commun des demandes de révision de la compagnie Énergie Valero inc.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

101-03-2017

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme			
Assemblée du conseil du 8 mars 2017			
Municipalité	Type	No. du règl.	No du certificat
Leclercville	Plan et zonage	2016-127	2017-14
Saint-Agapit	Lotissement	413-10-16	2017-15
Saint-Agapit	Zonage	414-10-16	2017-16
Saint-Agapit	Plan d'urbanisme	418-11-16	2017-17
Saint-Agapit	Zonage	419-11-16	2017-18
Saint-Agapit	Zonage	420-11-16	2017-19

102-03-2017

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SADR) DU PROJET DE RÈGLEMENT 326-2017 DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE - MALTERIE

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a adopté un projet de règlement de modification de ses règlements de plan d'urbanisme et de zonage, afin de permettre l'usage « Commerce, services ou industries reliés à l'agriculture » dans la zone 04-A;

Attendu que par sa résolution 1213-02-2017 la municipalité demande à la MRC de se prononcer sur la conformité de ce projet de règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

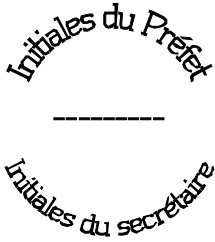
Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, il s'avère que l'usage que la municipalité désire autoriser cadre bien dans la grille d'usages autorisés par affectation du SADR;

Attendu qu'il y a lieu pour la MRC de donner suite favorablement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu, d'attester que le projet de règlement 326-2017 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage est conforme au règlement de contrôle intérimaire (RCI), au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), ainsi qu'à son document complémentaire.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

103-03-2017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT no 272-2016 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu que le gouvernement du Québec a effectué une rénovation cadastrale dans les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre;

Attendu que cette rénovation cadastrale a provoqué certaines incompatibilités entre le tracé des périmètres d'urbanisation de ces municipalités et celui de la zone agricole provinciale;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les périmètres d'urbanisation de ces treize (13) municipalités pour corriger ces incompatibilités;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 8 mars 2017 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 272-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;
- d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer à cette modification.

104-03-2017

DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 272-2016

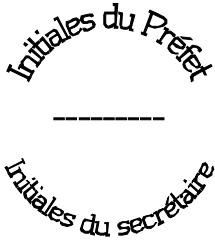
Attendu que la MRC de Lotbinière vient tout juste d'adopter un projet de modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR), projet de règlement 272-2016 (corrections suite à la rénovation cadastrale);

Attendu que l'article 50 de la LAU prévoit que la MRC peut demander au Ministre son avis sur le projet;

Attendu qu'il est préférable de demander cet avis, afin de pouvoir effectuer les ajustements nécessaires avant l'adoption finale du règlement;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement 272-2016 (corrections suite à la rénovation cadastrale).

105-03-2017

MODALITÉ DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 272-2016

Attendu que le conseil vient tout juste d'adopter le projet de règlement 272-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), ce projet doit être soumis à la consultation publique;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu de fixer une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 272-2016, qui se tiendra le mercredi 24 mai 2017 à 19h30, au CLD de Lotbinière situé au 175 boulevard Laurier, à Laurier-Station.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Christian Richard que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 272-2016, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, ainsi que ses amendements, afin d'ajuster les périmètres d'urbanisation de treize (13) municipalités, en fonction de la rénovation cadastrale.

106-03-2017

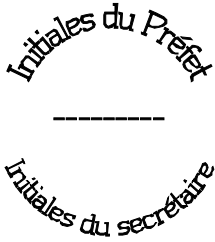
COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MARS 2017

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Liste des déboursés	
Chèques émis	84 418.91 \$
Dépôts directs faits et à faire	388 555.99 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	79 421.39 \$
Total des paiements :	552 396.29 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	185 707.26 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 13 -



107-03-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

DEMANDE AU NOUVEAU FONDS DE CHANTIER CANADA-QUÉBEC POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS – VOLET INFRASTRUCTURES COLLECTIVES – PARC LINÉAIRE

Attendu que les municipalités de Saint-Agapit et Dosquet sont traversées par le Parc linéaire créé par la MRC de Lotbinière qui consiste en une piste cyclable en continuité avec la Ville de Lévis et la MRC de l'Érable, vers Plessisville et Victoriaville;

Attendu que ce parc linéaire appartient à la MRC de Lotbinière via un bail emphytéotique accordé par le MTQ;

Attendu que sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit 7,91 kilomètres du parc linéaire sont en poussière de pierre et qu'il y aurait lieu de les asphalté pour le bénéfice du tourisme cycliste;

Attendu que sur le territoire de la municipalité de Dosquet 6,53 kilomètres du parc linéaire sont en asphalte et qu'il y aurait lieu de refaire la surface de roulement sur environ 4 kilomètres;

Attendu que le coût du pavage des 7,91 kilomètres dans la municipalité de Saint-Agapit est estimé à 650 000 \$, soit 80 \$/mètre linéaire, et que le coût du resurfaçage de 4 kilomètres dans la municipalité de Dosquet est estimé à 175 000 \$;

Attendu que pour réaliser ce projet il y a lieu de faire une demande d'aide financière au Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, fonds pour les petites collectivités, volet infrastructures collectives, et ce avant le 31 mars 2017;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu de déposer une demande d'aide financière au Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec pour les petites collectivités, volet infrastructures collectives, pour la réalisation des travaux de pavage de 7,91 kilomètres du parc linéaire dans la municipalité de Saint-Agapit et de resurfaçage de 4 kilomètres du parc linéaire dans la municipalité de Dosquet, et de nommer Monsieur Stéphane Bergeron répondant autorisé à agir au nom de la MRC de Lotbinière dans le dossier de pavage de la piste cyclable.

108-03-2017

PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES

Attendu que la résolution # 125-04-2015 avait pour but d'encourager le redressement financier de la Ressourcerie de Lotbinière;

Attendu que pour l'exercice 2015-2016 la Ressourcerie de Lotbinière réalisait un premier surplus d'exercice depuis les 5 dernières années et que les prévisions de l'exercice 2016-2017 annoncent également se terminer avec un surplus intéressant;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de provisionner le solde de l'emprunt de 6 100 \$ qui doit être effacé entièrement en fin 2017.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 14 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

109-03-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

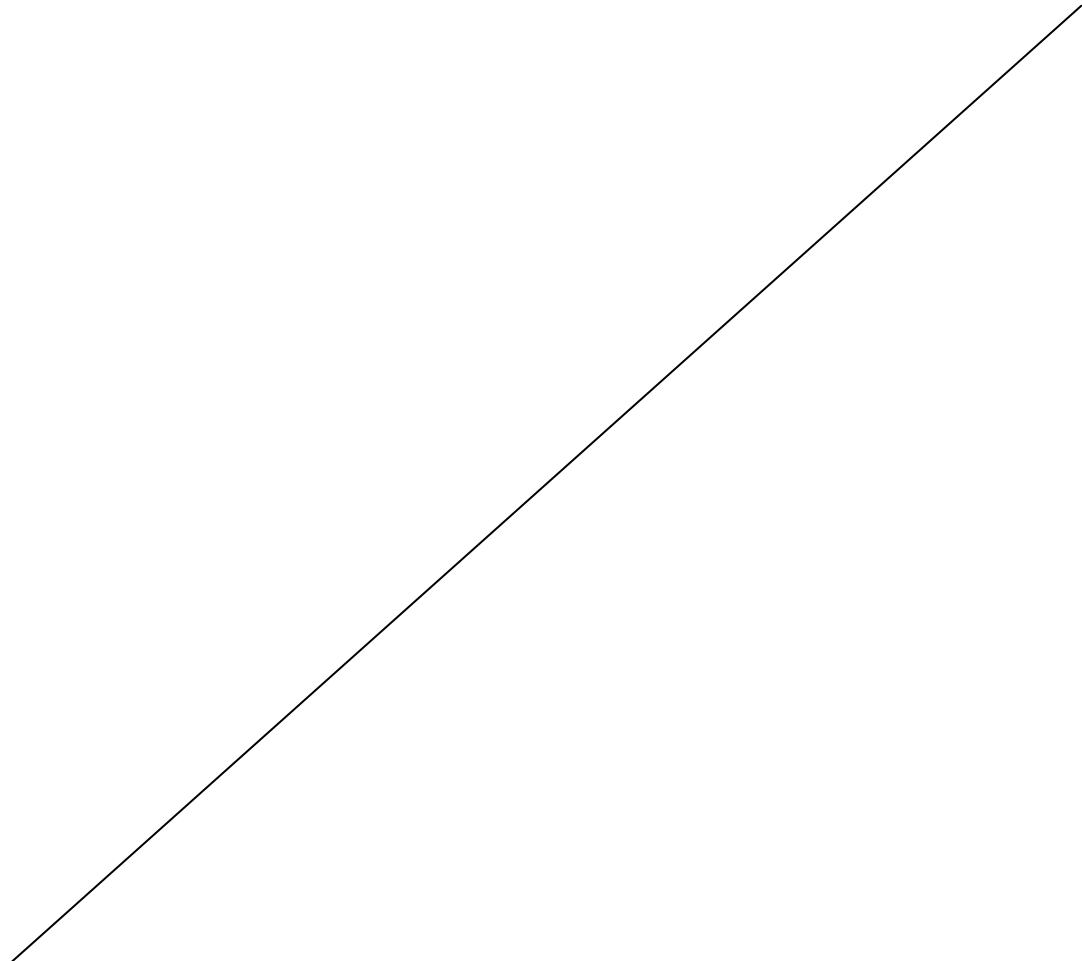
Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 52.

.....

Le préfet

.....

Le directeur général



Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mars 2017

Page - 15 -